



AVIS D'APPEL D'OFFRES

N°004/AONO/L11/CDPM/2026 DU 27 MARS 2026

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE A LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEPAT DE L'OCEAN, REGION DU SUD,
EN PROCEDURE D'URGENCE.**

Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du Budget d'Investissement Public 2026, le Préfet du Département de l'Océan, Maître d'Ouvrage Délégué, lance un appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence **POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE A LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEPAT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.**

Consistance des travaux

Les travaux comprennent, notamment :

- TRAVAUX PRÉPARATOIRES – ETUDES ;
- TERRASSEMENTS ;
- FONDATIONS ;
- ELEVATION ET MACONNERIE RDC + PLANCHER ;
- ELEVATION ET MACONNERIE ETAGE ;
- CHARPENTE COUVERTURE ;
- MENUISERIE METALLIQUE, BOIS - ALU ET VITRERIE ;
- ÉLECTRICITÉ ;
- PLOMBERIE SANITAIRE ;
- REVETEMENTS ET PEINTURE ;
- VRD

Tranches/Allotissement

Les travaux sont en un Lot unique ci-après définis :

N°	Désignation	Coûts prévisionnel (TTC) en FCFA	Type de travaux
01	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE A LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEPAT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.	45 000 000	R+1

Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **45 000 000 (Quarante - Cinq Millions) FCFA TTC**

Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres est de **Cinq (05) mois** calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de catégorie D relevant du secteur d'activité Route et installées au Cameroun.

Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par *le BIP MINEPAT de l'exercice 2026 sur la ligne d'imputation budgétaire n°.....*

Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est « **en ligne** ».

Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbrée, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à **900 000 (Neuf cent mille) FCFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office dès publication de la Décision d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif. Les chèques bancaires même certifiés ne seront pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire. Le cautionnement sera valide par un récépissé de dépôts à la CDEC.

Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la **Préfecture de l'Océan**, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage (à préciser).

Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue à la **Préfecture de l'Océan** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DAO de 50 000 (Cinquante Mille) Francs CFA*, payable au Trésor Public.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

Remise des offres

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **30 avril 2026 à 13 heures précises**. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents, qui vont transiter sur le plateforme et constituer l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 05 Mo pour l'Offre Administrative ;
- 15 Mo pour l'Offre Technique ;
- 05 Mo pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage Délégué :

- les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
 - les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
 - les plis non-conformes au mode de soumission ;
 - les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
 - le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.
- Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 30 avril 2026 à 14 heures précises par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de L'Océan.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

A- Pièces Administratives

- a) Absence de l'original de la caution de soumission à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics et du récépissé de dépôt CDEC solidaire à la caution;
- b) Absence (à l'exception de la caution de soumission) après un délai de 48 heures après la notification, d'au moins une des pièces du dossier administratif.
- c) Absence de catégorisation appropriée.

B- Offre technique incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- a) Absence de la déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies

- par le MINMAP ;
- b) Absence de la charte d'intégrité datée et signée
- c) Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales
- d) Absence d'une capacité de financement (Ligne de crédit disponible) avec un contenu conforme au modèle de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances au Cameroun d'au moins :
- e) Absence de l'attestation de visite des lieux datée, cachetée et signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- f) Preuves d'acceptation des clauses du marché

C- Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- a) Sous-détails de prix unitaires non conformes au modèle de l'offre ;
- b) Bordereau de prix unitaires non conformes au modèle fourni dans le présent dossier d'Appel d'Offres ;
- c) Absence dans l'offre financière d'un prix quantifié.
- d) Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE)

D- Critère éliminatoire d'ordre général

- a- Absence de la copie de sauvegarde ou non-respect du format de fichier des offres.
- b- Absence de l'origine de la caution de soumission
- c- Fausse déclaration, documents falsifiés ou non authentique, manœuvres frauduleuses
- d- Absence de la copie de sauvegarde
- e- L'utilisation du certificat COLEPS d'une autre entreprise pour soumissionner.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- les moyens logistiques ;
- la méthodologie.

16- Attribution

Le Maître d'Ouvrage Délégué attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins-disante *en incluant le cas échéant les remises proposées*. (En cas d'allotissement, indiquer le nombre maximum de lots, dont le candidat peut être attributaire)

17. Nombre maximum de lots:

Sans objet.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant *90 jours* à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Préfecture de Kribi, Secrétariat Particulier, BP 49 Kribi, téléphone 222 46 12 31, ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage Délégué.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP ou le MO au numéro 222 46 12 31.

KRIBI Le, **27 MARS 2020**

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE L'OCEAN
(Autorité Contractante)

Copie :

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP
- Maître d'Ouvrage;



Signature
Douba Haman
Administrateur Civil Principal
de Classe Exceptionnelle



NATIONAL OPEN INVITATION TO TENDER

No. 004/AONO/L11/CDPM/2025 of 27TH MARCH 2026

FOR THE CONSTRUCTION OF ON-CALL HOUSING FOR THE DEPARTMENTAL DELEGATION OF THE MINEPAT OF THE OCEAN, SOUTHERN REGION

1. Purpose of the Invitation to Tender

Within the framework of the 2026 Public Investment Budget, the Prefect of the Ocean Department, acting as the Delegated Project Owner, is launching an Open National Call for Tenders under an Emergency Procedure for the construction work of on-call housing for the Departmental Delegation of the MINEPAT of the Ocean, Southern region.

2. Scope of Work

The work includes, in particular:

- PREPARATORY WORK – STUDIES;
- EARTHWORKS;
- FOUNDATIONS;
- GROUND FLOOR STRUCTURE AND MASONRY + FLOOR LAYOUT;
- UPPER FLOOR STRUCTURE AND MASONRY;
- ROOF STRUCTURE;
- METAL, WOOD, AND ALUMINUM JOINERY AND GLAZING;
- ELECTRICAL WORK;
- PLUMBING;
- COATINGS AND PAINTING;
- UTILITIES AND UTILITIES

3. Tranches/Lotting

The works are in a single Lot as defined below:

N°	Designation	Estimated Costs (incl. VAT) in FCFA	Type of Work
01	CONSTRUCTION OF ON-CALL HOUSING FOR THE DEPARTMENTAL DELEGATION OF THE MINEPAT OF THE OCEAN, SOUTHERN REGION.	45,000,000	R+1

4. Estimated Cost

The estimated cost of the project, following the preliminary studies, is 45,000,000 (TWO HUNDRED MILLION) FCFA, including all taxes.

5. Estimated Completion Timeframe

The maximum timeframe stipulated by the Project Owner for the completion of the works covered by this Invitation to Tender is [5 (FIVE)] calendar months. This period begins from the date of notification of the Service Order to commence work.

6. Participation and Origin

Participation in this Invitation to Tender is open to all Category D companies operating in the Road sector and established in Cameroon.

7. Financing

The works covered by this Invitation to Tender are financed by the MINEPAT Budget for the 2026 fiscal year, under budget line item no. ...

8. Method of Submission

The mode of submission retained for this consultation is **online**.

9. Bid Bond (Tender Security)

Each bidder must attach to the administrative documents a **bid bond** issued and duly signed by a **first-class bank or a financial institution approved by the Minister of Finance** to issue such guarantees in public contracts.

The amount of the bid bond is 900,000 (Nine hundred thousand) FCFA, valid for **thirty (30) days beyond the initial validity date of bids**.

Failure to present a valid bid bond as described above will lead to **outright rejection** of the bid.

Bid bonds produced but unrelated to this consultation shall be considered absent.

Bid bonds presented during the opening session shall be declared inadmissible.

Bid bonds for unsuccessful bidders shall be automatically released upon publication of the award decision, while that of the successful bidder shall be released upon presentation of the **final performance bond**.

Certified bank cheques shall **not be accepted** in place of the bid bond.

The bid bond shall be deposited to the CDEC against a receipt.

10. Consultation of the Tender File

The **physical file** may be consulted free of charge during working hours as soon as this notice is published at the **Kribi Divisional Office** general affairs service.

It may also be consulted online at the following addresses:

- <http://www.marchespublics.cm>
- <http://www.publiccontracts.cm>
- On the ARMP website: www.armp.cm

11. Acquisition of the Tender File

The **physical copy** of the Tender File may be obtained from the **Kribi Divisional Office** (specify service, door number, P.O. Box, etc.) upon publication of this notice and upon payment of a **non-refundable fee of (50,000) CFA Francs**, payable to the **public Treasury**.

12. Submission of Bids

For submission online, the bid must be submitted by the bidder on the COLEPS platform latest on **30th April 2026** at **1 pm local time**. A back-up copy of the tender recorded on a USB key must be sent in a sealed envelope with the clear and legible indication "back-up copy", in addition to the above mentioned indication, within the deadline set.

File size and format

For online submission, the maximum sizes of the documents that will transit on the platform and constitute the tenderer's offer are the following:

- 05 MB for the Administrative file;
- 15 MB for the Technical Offer;
- 05 MB for the Financial Offer.

The following formats are accepted:

- PDF format for text documents;
- JPEG for images.

The applicant shall make sure that he uses compressing software to possibly reduce the size of the files to be transmitted.

13. Admissibility of Bids

Administrative documents, technical offers, and financial offers must each be placed in **separate sealed envelopes** inside a single sealed outer envelope.

The following will lead to rejection:

- Bids bearing information revealing the bidder's identity;
- Bids received after the submission deadline;
- Bids not conforming to the submission mode;
- Bids missing the tender reference;
- Bids not respecting the number of copies required;

14. Opening of Bids

The **bid-opening session** shall be conducted in **one phase** on **30th April 2026** at **2 pm local time** by the **Ocean Divisional Tenders Board**. Only bidders or their duly mandated representatives (one per bidder) may attend.

Administrative documents must be original or certified true copies issued within **three (03) months** of the bid-opening date.

Incomplete administrative files shall be subject to a **48-hour rectification period**, after which non-compliance shall result in rejection.

15. Evaluation Criteria

15.1. Eliminary Criteria

Administrative Documents

- a) Absence of the original bid security issued by a first-category financial institution authorized by the Ministry of Finance to issue guarantees for public procurement, and the CDEC joint deposit receipt for the guarantee;
- b) Absence (with the exception of the bid security) of at least one of the documents in the administrative file after a period of 48 hours following notification.
- c) Absence of appropriate categorization.

B- Incomplete Technical Offer due to the absence of one of the following documents:

- a) Absence of the sworn statement attesting that the bidder has not abandoned a contract in the last three years and that it is not on the list of defaulting companies established by the MINMAP;
- b) Absence of a dated and signed integrity charter
- c) Absence of a declaration of commitment to respect environmental clauses
- d) Absence of a financing capacity (available line of credit) with content conforming to the model of the Banking Commission of Central Africa (COBAC), issued by a first-class bank approved by the Minister of Finance in Cameroon, of at least:
- e) Absence of a site visit certificate dated, stamped, and signed by the bidder;
- f) Proof of acceptance of the contract terms

C- Incomplete financial offer due to the absence of one of the following documents:

- a) Unit price breakdowns not conforming to the offer template;
- b) Unit price schedule not conforming to the template provided in this tender document;
- c) Absence of a quantified price in the financial offer. d) Absence of an element of the financial offer (the bid, the unit price schedule, the bill of quantities)

D- General disqualification criteria

- a- Absence of the backup copy or non-compliance with the bid file format.
- b- Absence of the source of the bid security
- c- False declaration, falsified or inauthentic documents, fraudulent maneuvers
- d- Absence of the backup copy

e- Use of another company's COLEPS certificate to submit a bid.

15.2 Essential criteria

The essential criteria for the qualification of bidders shall focus especially on:

- The presentation of the offer;
- The methodology;
- The financial capacity

16. Award of contract

The Project Owner or the Delegated Project Owner shall award the contract to the bidder whose bid meets the required technical and financial qualification criteria and whose offer was evaluated as the lowest by including as the case may be, the rebates proposed.

17. Duration of validity of bids

Bidders shall remain committed to their bids for 90 days from the initial deadline set for the submission of bids.

18- Additional information

Additional information can be obtained during business hours at the Kribi S.D.Os office - Tel. 222 46 12 31.

19 -Fight against corruption and bad practices

For any denunciation of practices, facts or acts of corruption or facts of bad practices, please call CONAC at number 1517 or MOD at number 222 46 12 31

SENIOR DIVISIONAL OFFICER OF OCEAN

(DELEGATED PROJECT OWNER)

Copies:

- ARMP/SUD (for diffusion);
- DDMINTP/OCEAN
- DD MINMAP/OCEAN
- P/CDPM/OCEAN (for information);
- Notice board/file



Bouba Haman
Administrateur Civil Principal
de Classe Exceptionnelle